



Pays

France (Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine)

Client

SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France)

Date

2008-2010

Montant des travaux

17,48 M€ HT

Prestations de Sogreah

- ▶ Mission témoin :
 - Maîtrise d'œuvre complète pour le remplacement des branchements plomb
- ▶ Missions complémentaires :
 - Utilisation de techniques alternatives de gainage ou tubage
 - Déplacement de 300 ensembles comptage

Contexte

La Directive Européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, publiée au Journal officiel des Communautés européennes du 5 décembre 1998, a fixé la concentration normale du plomb admissible au robinet du consommateur (fin 2003) à 25 µg/l, puis à 10 µg/l à l'échéance de fin décembre 2013 transposée par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

Pour répondre à ces règles très contraignantes, puisqu'elles nécessitaient en 1999 le remplacement d'environ 250 000 branchements en plomb sur un total de 540 000 avant l'échéance 2013, le SEDIF, soucieux de délivrer une eau

de bonne qualité respectant en tout point du territoire syndical le seuil de 25 µg/l au robinet du consommateur, a accentué sa politique de remplacement des branchements vétustes. La fréquence de remplacement est passée d'un peu moins de 5 000 branchements par an en 1997 et 1998, à plus de 23 000 en 2006.

La présente mission concerne la mise en œuvre de la sixième phase de l'opération, qui a pour objet le remplacement de 32 000 branchements plomb sur les trois secteurs géographiques du SEDIF (Nord, Sud, Est) répartis sur 144 communes.

Sogreah a été déclaré attributaire du lot N°1, secteur Nord, en Groupement avec SCHEMA.

Descriptif

Mission témoin :

- Maîtrise d'œuvre complète pour le remplacement de 10 667 branchements en plomb sur 2 ans, avec l'application de techniques sans tranchée à hauteur de 96 % minimum, et 4 % maximum en tranchée.

Missions complémentaires :

- Utilisation de techniques alternatives de type gainage ou tubage pour les cas ne pouvant pas être traités par technique traditionnelle en tranchée ou technique sans tranchée, pour une quantité d'environ 100 branchements ;
- Déplacement de 300 ensembles de comptage.



Description de la mission

- Suivi des démarches préalables :
 - Vérification et validation avec le régisseur du programme d'intervention de l'entreprise ;
 - Vérification de la liste de rendez-vous proposée par l'entreprise pour visite riverains.
- Suivi des travaux :
 - Vérification de l'affichage des arrêtés ;
 - Vérification de la signalisation et tenue de chantier ;
 - Suivi du planning d'intervention.
- Traitement des décomptes mensuels.
- Vérification des documents d'essais :
 - Contrôle de l'étanchéité ;
 - Désinfection du branchement pendant 30 min ;
 - Rinçage du branchement ;
 - Contrôle du chlore libre et de la turbidité ;
 - Analyse bactériologique réalisée par un laboratoire indépendant ;
 - Contrôle de compactage interne et externe.
- Elaboration de la réception des travaux :
 - Réception contradictoire des réfections des surfaces en présence des services de la voirie ;
 - Transmission du dossier de récolement au SEDIF ;
 - Réception des travaux par tranche.